

**PROPOSITIONS DU RAPPORT COURTIAL  
SUR L'EVOLUTION DES PARCS et du STATUT**



**LE STATUT**

**Proposition de transfert imposée par la loi applicable  
dans son principe à tous les parcs\*\***

**Usines de liants  
pas de transfert si  
le département  
n'en veut pas  
fermeture ou  
vente**

*Ne sont pas exclu en cas de partage  
ou parc restant à l'Etat l'intégration  
d'unités opérationnelles dans les DIR.  
Alternative au partage une structure  
de coopération entre l'état et le  
département.*

**Phase préparatoire de 2006 à 2008 ou 2009**  
Durant cette période le parc reste un service de  
l'Etat, mais c'est une phase de mutation et  
d'ajustement pour adapter l'outil en fonction des  
aspirations du département en vue du transfert  
Pendant cette période le département est étroitement  
associé aux prises de décisions.

*Préparation  
pendant cette période de la  
convention de transfert, avec  
partage ou non des moyens.  
convention signé entre le PCG et  
le représentant de l'Etat.*

**Statut actuel d'OPA Etat**

**Transfert Juridique des parcs aux départements  
sous formes librement choisies par le département (régie  
administrative, personnalisée, à caractère industriel ou  
commercial etc.**  
**C'est la fin du compte de commerce.**

*Mise en place au niveau  
national d'une commission  
paritaire Etat/Départements  
qui aurait un rôle  
d'information et de  
consultation sur les difficultés  
rencontrées*

*En cas d'échec, transfert  
mis en œuvre de façon  
unilatérale avec un droit  
pour le département de  
partage des moyens du  
parc.*

**Phase de consolidation**

Elle commence à la date du transfert juridique avec  
une durée maxi de 5 ou 6 ans selon les départements.  
Pendant cette période d'accompagnement du parc  
départemental le Département et l'Etat sont lié par  
convention qui prévoit notamment les conditions  
opérationnelles et financières dans lesquelles les D.I.R  
pourraient faire appel aux ressources du Parc.

**Mise à disposition  
(Statut actuel)**

**Statuts d'OPA territorial  
jumeau au statut actuel.  
ou  
Statut commun\*  
état/territorial**

*\*C'est la revendication CFDT  
Reprise par le Ministre*

**Parc départemental (dans le meilleurs des cas)**

*\*\* exceptions possibles, corse, outre-mer etc.*